



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2023

Délibération n° 01

Date de convocation
10.02.2023

Date d'affichage
15.02.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

Objet : Annulation de titres de recettes correspondant à la dette de particuliers

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. JM. GUILBOT – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme F. SAVY par Mme M. GEORGET – M. E. ALAMAMY par M. G. GEOFFROY – M. Y. LERAY par M. B. ZAOUÏ – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – Mme C. VIVIAN par Mme C. KOZAK – Mme KD. ILLMANN par Mme M. GOTIN – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 22/02/2023

ID : 077-217701226-20230220-DEL_20FEV23__1-DE



Madame Juliette BREDAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU la décision rendue exécutoire le 1^{er} juillet 2021 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne du 29 avril 2021, transmis par le Comptable Public en date du 10 septembre 2021,

VU la décision rendue exécutoire le 10 novembre 2022 par la Commission de surendettement des particuliers de la Seine et Marne, transmis par le Comptable Public en date du 05 décembre 2022,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023, au chapitre 65, compte 6542,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE les titres de recettes ci-annexés pour un montant de 400,35 €,

ANNULE les titres de recettes ci-annexés pour un montant de 753,18 €,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 février 2023


Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Juliette BREDAS



Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -